

RH : LES OBLIGATIONS LIEES AU CONTRAT DE TRAVAIL EN NOUVELLE CALEDONIE

INTRODUCTION : Pour une connaissance précise des obligations sociales de l'employeur.

PUBLIC :

Membre des services RH.
Comptables de PME.
Chef d'entreprises souhaitant participer à la gestion des RH.

DUREE : 7 heures.

OBJECTIFS

Maîtriser les différents aspects de la relation de travail de l'embauche à la sortie du salarié.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

PROGRAMME :

Les formalités d'embauche

Rédiger un contrat de travail.
Les obligations préalables à l'embauche.
La période d'essai.

La relation de travail

La durée légale du travail.
La suspension ou modification du contrat ou des conditions de travail.
L'emploi local.

La fin de la relation de travail

Le licenciement, la démission ou la rupture négociée.
La déclaration de rupture du contrat de travail.

Les déclarations sociales

Les déclarations par organisme/échéance.

La gestion de la paie

Les charges sociales et patronales, les congés, les primes et indemnités...
La rupture du contrat de travail.
Les documents obligatoires.
Les procédures.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.
De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.
Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.
Accès à l'intranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.
Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.

